

COMPTE RENDU SOMMAIRE *Réunion du Conseil Municipal* *17 juin 2011*

N°2011-06-1 ELECTIONS SENATORIALES DU 25 SEPTEMBRE 2011 – DESIGNATION DES DELEGUES DU CONSEIL MUNICIPAL ET DE LEURS SUPPLEANTS.

Proclamation de l'élection des délégués

Monsieur Francis DESBLANCS, a été proclamé élu au 1^{er} tour et a déclaré accepter le mandat.
Monsieur Jean-Michel ESTEFFE, a été proclamé élu au 1^{er} tour et a déclaré accepter le mandat.
Monsieur Eric ZAMPROGNA, a été proclamé élu au 1^{er} tour et a déclaré accepter le mandat.

Proclamation de l'élection des suppléants

Monsieur Lionel SALÉ, a été proclamé élu au 1^{er} tour et a déclaré accepter le mandat.
Monsieur Christophe TRIGEARD, a été proclamé élu au 1^{er} tour.
Monsieur Jean-Pierre DUBAQUIER, a été proclamé élu au 1^{er} tour et a déclaré accepter le mandat.

N°2011-06-2 REFORME TERRITORIALE.

Le conseil municipal,

- Après avoir pris connaissance du projet de schéma départemental de coopération intercommunale établi par Monsieur le Préfet des Landes,
- Considérant qu'aucun des points développés dans ce document ne concerne directement la Commune de Cazères-sur-l'Adour,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

1. Donne un avis favorable aux dispositions figurant dans le projet de schéma départemental de coopération intercommunale établi par Monsieur le Préfet,
2. Prend acte que la demande de rattachement de la Commune de Cazères-sur-l'Adour à la Communauté de Communes d'Aire-sur-l'Adour sera abordée par la commission départementale de la coopération intercommunale en fin de procédure.

N°2011-06-3 DECISION MODIFICATIVE – VIREMENTS DE CREDITS.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents décide :

- ◆ l'acquisition d'une nouvelle pompe immergée et de deux tables de pique-nique,
- ◆ les modifications de crédits suivantes :
 - **Section d'investissement – opérations financières :**
 - Dépenses – chapitre 020 – dépenses imprévues : - 1 500 €
 - **Section d'investissement – opérations non individualisées :**
 - Dépenses – article 2128 – autres agencements et aménagements terrains : + 500 €
 - Dépenses – article 2158 – autres installations, matériel et outillage techniques : + 1 000 €

N°2011-06-4 SIAVMA – MODIFICATIONS DES STATUTS.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal approuve les nouveaux statuts du SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR L'ASSAINISSEMENT DE LA VALLÉE MOYENNE DE L'ADOUR, annexés à la délibération du comité syndical du 06/04/2011, et approuve ainsi :

- Le changement de dénomination du Syndicat qui devient le SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU MOYEN ADOUR LANDAIS (SIMAL),
- Le transfert du siège social du Syndicat à l'Institution Adour à Mont-de-Marsan,
- Les modifications de compétences du Syndicat.

N°2011-06-5 ENQUETES PUBLIQUES TIGF – ARTERE DU BÉARN.

Monsieur le Maire informe l'assemblée de l'ouverture d'enquêtes publiques conjointes du 14 juin 2011 au 19 juillet 2011 inclus, sur le projet de la Société Total Infrastructures Gaz France (TIGF) de construction et d'exploitation d'une canalisation de gaz naturel dite « Artère du Béarn » reliant l'usine de Lacq (Pyrénées Atlantiques) au site de stockage de Lussagnet (Landes).

L'assemblée Municipale est appelée à se prononcer sur ce projet.

Le Conseil Municipal,

Après avoir pris connaissance des dossiers,

A l'unanimité des membres présents,

est favorable à la demande présentée par la Société Total Infrastructures Gaz France (TIGF) pour la construction et l'exploitation d'une canalisation de gaz naturel dite « Artère du Béarn » reliant l'usine de Lacq (Pyrénées Atlantiques) au site de stockage de Lussagnet (Landes).

IMMEUBLES LASSAUBATJU.

La visite de ces bâtiments s'est déroulée le 7 mai.

Monsieur le Maire informe que l'immeuble sis au 6, avenue du Comte de Dampierre est en passe d'être vendu.

Le 40, place de l'Ancienne Bastide est toujours disponible. Il est décidé de ne pas donner suite à la proposition d'acquisition de cet immeuble.

N°2011-06-6 AMORTISSEMENT DES SUBVENTION VERSÉES A DES PERSONNES PUBLIQUES.

Il est décidé de fixer à 15 ans la durée de l'amortissement linéaire des subventions d'équipement versées à des personnes publiques.

DIVERS.

N° 2011-06-7 TRAVAUX CAPTAGE EAUX DE PLUIE - RUE DE MOUGNETTE

Le conseil municipal accepte le devis établi par l'entreprise SARL Gilles MARCON, relatif à la fourniture, la pose et le raccordement d'une nouvelle grille ainsi que la remise à niveau de 6 grilles déjà en place. Montant total TTC : 2 332,20 € (1 950 € HT).

N° 2011-06-8 TRAVAUX STADE DU TREMBLANT – PORTES FER

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et examiné les différentes options et propositions formulées par les entreprises, accepte le devis établi par SARRADE Construction, pour un montant de 5 738,83 € TTC (4 798,35 € HT).

STADE DU TREMBLANT

Les agents ont passé le nettoyeur à pression dans les vestiaires, ensuite ils procéderont à la peinture des murs intérieurs.

Il est décidé de détruire les 2 anciens piliers situés à l'entrée du terrain, 2 nouveaux seront bâtis puis un portail sera installé.

N° 2011-06-9 TRAVAUX SALLE DE RÉUNION - FAUX PLAFOND

Le conseil municipal accepte le devis établi par l'entreprise GAUZIEDE Bernard, pour un montant total TTC de 3 018,68 € (2 523,98 € HT).

SALLE DES FETES – PEINTURE INTERIEURE

Attente des devis.

EGLISE

Il y a du salpêtre : il faut aérer l'église. Des renseignements vont être pris afin de trouver les meilleures solutions en vue de traiter ce problème.

MAIRIE – MENUISERIES ALUMINIUM

Monsieur Eric ZAMPROGNA, adjoint en charge des bâtiments, fait état d'un devis reçu. Affaire à suivre.

INFORMATIONS.

- Voirie : Monsieur Jean-Pierre DUBAQUIER, adjoint en charge de la voirie, indique que les travaux de fauchage des accotements (1^{er} passage) sont terminés.
- Remembrement lié à la déviation d'Aire-sur-l'Adour : affaire FANTIN / CDAF / COMMUNE DE CAZERES – Monsieur le Maire informe l'assemblée de l'avancement de cette affaire. La cour d'appel de Bordeaux a rejeté tous les points de la requête formulée par la famille FANTIN. La partie adverse a la possibilité de se pourvoir en cassation.
- Stockages souterrains de gaz TIGF de Lussagnet et d'Izaute : le rapport annuel d'activité 2010 est consultable en mairie.
- Plan Local d'Urbanisme : 5 propositions ont été reçues. L'ADACL se prononcera sur la validité des dossiers. Les 3 entreprises les mieux placées, par rapport aux critères définis dans le marché, seront auditionnées par la commission urbanisme.
- Les Restaurants du cœur des Landes remercient les membres du conseil municipal pour la subvention accordée en 2011 (100 €).
- SYDEC : les travaux d'éclairage du stade de football du tremblant, route de Renung, sont terminés. Montant définitif à la charge de la commune : 16 482,82 €.
- SYDEC : les travaux de sécurisation d'un lieu de vie ont débuté (rue de Gaillat).
- Téléphone satellitaire : l'association des maires des Landes informe que la commune s'étant dotée d'un plan communal de sauvegarde, le téléphone satellitaire sera gratuit. Restera à sa charge l'abonnement ou la carte prépayée.
- Les cartes postales adressées par Monsieur et Madame AGEZ et par Monsieur et Madame TRIGEARD circulent parmi les conseillers.
- Défibrillateurs : les associations, sollicitées à plusieurs reprises, ne semblent pas concernées par la formation relative au fonctionnement des défibrillateurs.
- Bibliothèque intercommunale Cazères – Le Vignau – Lussagnet : de nouvelles conventions et un règlement intérieur ont été rédigés par les 3 maires en concertation avec la Médiathèque Départementale des Landes. Ces documents seront soumis aux personnes concernées lors d'une réunion organisée le 27/06/2011.
- Journée AME : Monsieur Lionel SALÉ, adjoint, membre de la commission tourisme-culture de la communauté de communes, informe sur cette journée qui s'est déroulée à Saint-Maurice, le 28 mai. Ce fut une réussite, il conviendra juste d'améliorer la signalétique pour l'édition prochaine qui se déroulera à Maurrin, le 19 mai 2012.
- Office de tourisme : il est devenu un service public administratif.
- Communauté de Communes du Pays Grenadois : lors de la séance du 16 juin 2011, le règlement relatif aux fonds de concours a été modifié. Désormais, il est possible aux communes de présenter plusieurs projets la même année, à condition que le montant total HT subventionnable ne dépasse pas 100 000 €.

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée à 23h40.

Fait à Cazères-sur-l'Adour, le 22 juin 2011.
Le Maire,
Francis DESBLANCS